



## Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.68

13 décembre 1989

FRANCAIS

---

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 68e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le jeudi 30 novembre 1989, à 10 heures

Président : M. GARBA (Nigeria)  
puis : M. LOHIA (Papouasie-Nouvelle-Guinée)  
(Vice-Président)

Question de Palestine [39] (suite)

- a) Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
- b) Rapport du Secrétaire général
- c) Projets de résolution

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 39 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTION DE PALESTINE

- a) RAPPORT DU COMITE POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIEABLES DU PEUPLE PALESTINIEN (A/44/35)
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/44/731)
- c) PROJETS DE RESOLUTION (A/44/L.43 à A/44/L.45, A/44/L.50)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais rappeler aux représentants que conformément à la décision qui a été prise à la 68e séance plénière, la liste des orateurs pour le débat sera close aujourd'hui à midi. Je demande donc aux représentants qui souhaitent participer au débat de s'inscrire le plus tôt possible.

M. PIBULSONGGRAM (Thaïlande) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord adresser les félicitations de ma délégation à l'Ambassadrice Absa Claude Diallo, Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, pour son rapport détaillé et fort utile. Les observations et recommandations précieuses qui y figurent méritent d'être examinées et étudiées attentivement.

La question de Palestine est une question que nous examinons depuis trop longtemps. Elle est au coeur du conflit arabo-israélien depuis plus de 40 ans. La persistance du problème palestinien ne peut qu'apporter plus de souffrances et de douleurs à tous ceux qu'il implique. Des progrès concrets en vue d'un règlement juste et global du conflit arabo-israélien sont nécessaires de toute urgence.

Traitant du problème palestinien, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a déclaré à l'Assemblée générale, le 29 septembre 1989 :

"L'immense majorité des membres de l'Assemblée a dit clairement ce qu'il fallait faire. Les bases d'une solution éventuelle ont été définies par les résolutions 247 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, de même que par d'autres résolutions et décisions, tant du Conseil de sécurité que de l'Assemblée générale. Il convient de les prendre pour directives afin de régler ce problème qui, depuis trop longtemps, fait obstacle à la paix au Moyen-Orient." (A/44/PV.13, p. 63)

M. Pibulsonggram (Thaïlande)

La décision du Conseil national palestinien, le 15 novembre 1988, d'accepter les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, de rejeter et condamner le terrorisme sous toutes ses formes et d'accepter l'existence d'Israël en tant qu'Etat dans la région a été une mesure positive qui va dans le sens de la paix.

Au long des 12 derniers mois, ma délégation a suivi de très près l'évolution de la question de Palestine.

Les divers efforts diplomatiques ont fait naître un certain optimisme. Des dialogues nouveaux et importants entre certains des principaux protagonistes ont été amorcés. Plusieurs propositions constructives ont été également présentées par les parties concernées. Les efforts inlassables des Nations Unies comme du Secrétaire général en faveur de la paix au Moyen-Orient se sont activement poursuivis.

Nous espérons que ces propositions et ces efforts variés se traduiront par des mesures positives et concrètes favorables à un règlement juste et global du conflit arabo-israélien.

M. Pibulsonggram (Thaïlande)

Nous regrettons toutefois de constater que la situation qui a provoqué l'Intifada persiste dans les territoires occupés. L'Intifada est sur le point d'entrer dans sa troisième année, et rien ne laisse entrevoir la fin des souffrances du peuple palestinien.

Comme nous avons célébré hier la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je tiens à rappeler le soutien indéfectible de ma délégation au peuple palestinien dans sa lutte pour l'exercice de ses droits légitimes, y compris son droit inaliénable à l'autodétermination.

L'acquisition de territoires par la force est illégale et inacceptable. Il faut rétablir pleinement la souveraineté arabe sur les territoires arabes occupés. Les préoccupations légitimes de tous les Etats de la région en matière de sécurité doivent être prises en considération.

Dans le message qu'il a adressé hier au peuple palestinien, à l'occasion de la Journée de solidarité avec le peuple palestinien, le Premier Ministre de mon pays, le général Chatichai Choorhavar, a souligné que :

"La Thaïlande est fermement convaincue que le peuple palestinien est en droit d'exercer ses droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), son seul représentant légitime. A cet effet, la Thaïlande soutient tous les efforts déployés par les Nations Unies en vue de parvenir à un règlement global de la question de Palestine, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et autres résolutions pertinentes. Nous appuyons également la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies."

Bien que la Thaïlande soit géographiquement éloignée du Moyen-Orient, nous ne sommes pas demeurés passifs face à la question de Palestine. Le 11 septembre 1989, le Ministre des affaires étrangères adjoint de mon pays a eu des entretiens constructifs au Caire avec le Président Yasser Arafat. Le 26 octobre 1989, M. Farouk Kadoumi s'est rendu en Thaïlande.

Mon gouvernement a participé aux efforts internationaux en vue d'alléger les souffrances du peuple palestinien, en particulier des réfugiés palestiniens. Depuis 1960, la Thaïlande contribue financièrement à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et elle continuera de le faire.

M. Pibulsonggram (Thaïlande)

La Thaïlande a été heureuse d'accueillir la deuxième rencontre de journalistes sur la Palestine à Bangkok, au début de cette année. Des représentants des médias locaux et internationaux ont participé au programme. Cette rencontre a contribué à renforcer la prise de conscience et la compréhension du public sur la question de Palestine. Il ne fait aucun doute que le plan du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple de Palestine de réunir un séminaire régional d'organisations non gouvernementales et un symposium à Kuala Lumpur, entre le 18 et le 22 décembre 1989, sur le thème général "Les droits inaliénables du peuple palestinien" sera couronné du succès qu'il mérite.

Pour conclure, ma délégation espère que les travaux que nous réaliserons à l'Assemblée générale cette année sur la question de Palestine auront une issue favorable. Que l'esprit de compréhension et de réconciliation nous permette de progresser sur la voie de la paix.

M. MOHAMMED (Iraq) (interprétation de l'arabe) : La communauté internationale doit une nouvelle fois assumer les lourdes responsabilités qui lui incombent à l'égard d'une question majeure dont les aspects sont liés aux grands principes de la Charte des Nations Unies sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la réaffirmation du droit des peuples à l'autodétermination, la promotion des droits de l'homme, la lutte contre la discrimination raciale, la fin de l'occupation étrangère et la prévention du recours à la force pour résoudre les problèmes internationaux. Tels sont les principaux aspects de la responsabilité qui incombe à la communauté internationale au moment où nous abordons la question de Palestine, qui fait l'objet de débats depuis des décennies, et où nous sommes témoins de la poursuite de l'occupation et de l'escalade du terrorisme raciste sioniste, sans que rien ne laisse penser que les forces d'occupation sont disposées d'une manière ou d'une autre à répondre à la logique du droit ou de la justice ou, en fait, à toute initiative de paix courageuse présentée par l'Organisation de libération de la Palestine, qui réaffirme l'attachement au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

C'est ainsi que la communauté internationale doit faire face à l'obstination sioniste, car elle se trouve confrontée au dilemme que constitue le refus d'Israël d'appliquer les résolutions des Nations Unies sur l'instauration de la paix dans la

M. Mohammed (Iraq)

région et de résoudre la question du peuple palestinien en assurant son droit à l'autodétermination, en mettant un terme à l'occupation et en convoquant la Conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient.

Compte tenu de cette situation, nous estimons que cette responsabilité internationale doit être assumée conformément aux principes des Nations Unies et aux réalités sur le terrain. C'est pourquoi l'organisation internationale doit tenir compte du refus persistant d'Israël de mettre en oeuvre les résolutions de l'Organisation. Les Nations Unies doivent tenir compte du fait que cette question sera de nouveau discutée lors de la prochaine session, lorsque la communauté internationale devra une fois encore prendre position face à la poursuite de l'occupation odieuse de la terre de Palestine et à la tragédie que continue à vivre le peuple palestinien. Nous devons nous demander, à ce stade, de combien de temps dispose la communauté internationale pour assumer le véritable rôle qui lui incombe : mettre un terme aux souffrances du peuple palestinien et à l'occupation étrangère de ses territoires, sa patrie.

Il convient de souligner à cet égard que la plupart des Etats dans le monde ont exprimé leur soutien aux droits inaliénables du peuple palestinien. Ce soutien a été consacré dans les résolutions de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, qui s'est déroulée en partie à Genève, à la suite du refus injustifié des Etats-Unis d'Amérique d'accorder un visa d'entrée au Président de l'Etat de Palestine, Yasser Arafat.

M. Mohammed (Iraq)

Cet appui s'est également manifesté par la reconnaissance de plus en plus large de l'Etat indépendant de Palestine, fait acquis jusqu'ici par plus de 100 pays.

L'occupation persistante et les massacres qui en découlent, l'oppression et le terrorisme auxquels est soumis le peuple palestinien, liés à l'intransigeance des sionistes traduisent le refus israélien de reconnaître un fait évident et irréfutable, à savoir que l'Organisation de libération de Palestine est le seul et légitime représentant du peuple palestinien. Ignorer ce fait revient à rejeter la paix et à refuser au peuple palestinien son droit inaliénable à l'autodétermination et à la création de son Etat indépendant, avec Jérusalem comme capitale. Cette attitude fait peser une menace constante sur la paix et la sécurité. Elle signifie également un regain de la tension, de la violence et de l'instabilité dans cette région vitale du monde.

C'est pourquoi, alors que nous nous penchons sur le sort d'un peuple torturé, il incombe à la communauté internationale de reconnaître pleinement le rôle de l'OLP en tant que représentant du peuple palestinien habilité à négocier en son nom.

La persistance de l'occupation, des assassinats, du déni des droits de l'homme du peuple palestinien ainsi que le mépris affiché à l'égard du rôle de l'Organisation, reflètent une attitude réactionnaire et agressive, qui va à l'encontre de la logique et de l'histoire. Ainsi sont bafoués des principes et des valeurs sur lesquels sont fondées l'Organisation et la vie internationale contemporaine.

Il est donc de la responsabilité des Etats Membres des Nations Unies, et notamment, des membres du Conseil de sécurité, de mettre en oeuvre les Articles pertinents de la Charte en adoptant des mesures pour empêcher les forces sionistes de perpétrer de nouveaux crimes et pour mettre un terme à leur occupation et à leur agression.

A cet égard, de l'avis de ma délégation, les Etats-Unis d'Amérique ont une grande part de responsabilité dans la politique d'occupation et de terrorisme pratiquée par Israël ainsi que dans son rejet de toute initiative de paix. En effet, comme nul ne l'ignore, ce sont les Etats-Unis qui fournissent des armes et de la technologie au régime raciste sioniste, ce sont eux qui accordent une protection politique ainsi qu'une aide matérielle et morale au régime sioniste alors que le peuple palestinien continue de vivre une tragédie. En conséquence,

M. Mohammed (Iraq)

nous demandons aux Etats-Unis de revoir la politique qu'ils appliquent depuis plusieurs décennies. Nous leur demandons également de tenir compte de la ferme volonté du peuple palestinien et de son seul et légitime représentant, l'Organisation de libération de la Palestine et de reconnaître, sans faux-fuyant ni réserve, le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant.

De plus, les Etats-Unis doivent s'aligner sur la position de la communauté internationale en appuyant l'idée de la convocation d'une conférence de paix internationale, avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine.

Les Etats-Unis doivent assumer leurs responsabilités en exhortant les occupants à tenir compte de la volonté internationale, c'est-à-dire à mettre fin à l'occupation et à permettre au peuple palestinien de jouir de ses droits inaliénables, y compris du droit sacré à l'autodétermination.

Les événements qui se sont produits depuis l'occupation de la Palestine indiquent clairement que l'impossibilité de parvenir à une solution juste et globale de la question de Palestine, noeud du conflit arabo-israélien, doit être essentiellement attribuée au refus d'Israël d'envisager toute solution quelle qu'elle soit. Israël maintient son refus de reconnaître l'existence du peuple palestinien en tant que tel avec une histoire et des traditions fortement enracinées. Israël refuse même d'admettre qu'une patrie palestinienne bien définie est soumise à occupation.

La situation dans la région, connue de tous, confirme chaque jour davantage que les dirigeants de Tel-Aviv ne voient qu'une solution au problème : l'élimination de la question de Palestine et l'extermination des fils de Palestine. Exterminer un peuple après avoir usurpé ses droits et sa terre, tel est l'objectif du mouvement sioniste raciste depuis sa création. En poursuivant cet objectif criminel, le mouvement sioniste confirme sa nature raciste et sa volonté de réaliser ses objectifs colonialistes expansionnistes aux dépens des peuples arabe et palestinien. Le monde entier connaît le caractère agressif du régime sioniste ainsi que sa politique d'invasion et d'occupation, qu'il s'agisse de la terre de Palestine ou de celle de d'autres Etats voisins, y compris le Liban, sans parler de son attaque contre l'Iraq, en juin 1981, ni de celles perpétrées contre la Tunisie et d'autres Etats arabes.

M. Mohammed (Iraq)

Cette politique d'agression amène, nécessairement, le régime sioniste à utiliser la force et à déclencher des conflits pour réaliser ses objectifs détestables. En outre, ce régime essaye de devenir la grande puissance militaire de la région et, à cette fin, il acquiert et stocke des armes nucléaires et chimiques.

M. Mohammed (Iraq)

Le régime le fait pour continuer son occupation de la terre palestinienne et pour imposer son hégémonie à tous les pays de la région. Cela explique plus avant la coopération stratégique avec le régime raciste d'Afrique du Sud. Les nouvelles selon lesquelles la coopération entre les deux régimes racistes dans le domaine nucléaire et la production de missiles balistiques continuent d'être mentionnées dans les médias aujourd'hui. La gravité de cette coopération nucléaire a atteint de tels niveaux que les Etats-Unis exercent maintenant des pressions sur le régime sioniste. La question a été posée à Shamir au cours de sa dernière visite à Washington, en novembre. La question a été posée aux niveaux les plus élevés du Gouvernement américain. Shamir a dû admettre tacitement que cette coopération existait, cédant à de fortes pressions du Congrès des Etats-Unis. Il a promis que lorsqu'il reviendrait, il examinerait la question une fois de plus, ce qui a été publié dans The New York Times le 17 novembre dans un article signé de Thomas Friedman, journaliste américain.

La politique du régime sioniste signifie que la tension persistera dans la région. Cela signifie également que le jeu du commerce des armes, du développement de missiles et d'avions est un jeu dont les conséquences sont imprévisibles. Si ces activités étaient tout à fait conformes avec la politique de la guerre froide et la stratégie de l'affrontement entre les grandes puissances, elles ne peuvent pas être conformes à la politique d'entente que nous voyons dans le monde aujourd'hui, avec un sentiment d'optimisme. Bien évidemment, il est inadmissible que mon pays tente d'échapper à cette politique d'entente. Les dirigeants du régime sioniste raciste, pour parvenir à leur objectif, en réalité un objectif impossible, qui est de se débarrasser de la question de Palestine, pensent que le temps seul mettra fin à la résistance du peuple palestinien. En outre, ils ne respectent pas l'opinion publique internationale ni les résolutions de cette communauté internationale. En même temps, ils ont recours à la force pour mettre en oeuvre leur politique constante de génocide. Nous voyons donc que la politique sioniste est essentiellement fondée, entre autres, sur l'idée de gagner du temps. Ils y parviennent en utilisant des manoeuvres, des propositions ambiguës et aussi en créant des positions contradictoires et illusives entre les différentes voies et parties du Gouvernement, puis une discussion de plans différents a lieu en y apportant des amendements, en utilisant d'autres méthodes, alors qu'en même temps, la politique de tuerie et de terrorisme contre le vaillant peuple palestinien se poursuit. Les dirigeants de Tel-Aviv ont rejeté toutes les initiatives courageuses

M. Mohammed (Iraq)

de paix lancées par l'Organisation de libération de la Palestine. Ils ont rejeté toutes les autres tentatives lancées par les autres parties. Ils se sont plutôt efforcés d'éliminer la vaillante Intifada du peuple palestinien. Ils ont cherché à en limiter les conséquences afin de l'étouffer.

Ma délégation, de cette tribune, a l'honneur de rendre hommage à la vaillante Intifada palestinienne qui va de l'avant en utilisant tout son poids historique, avec tous ses nobles symboles. Elle en est maintenant à sa troisième année glorieuse, et elle continue de lutter vaillamment malgré les tueries, la torture et les actes inhumains et antinaturels.

La vaillante Intifada qui affronte le fer et l'acier, armée de la libre volonté du peuple palestinien, remporte des victoires chaque jour contre les soldats de l'occupation avec toutes leurs armes modernes ainsi que leur politique de haine et de racisme. L'Intifada se détache donc dans notre histoire contemporaine comme la révolution populaire la plus glorieuse contre l'occupation. C'est une révolution qui s'intensifie chaque mois, une Intifada dont les principes se renforcent jour après jour, s'adressant à la conscience des peuples de toutes les parties du monde. Le mot arabe "Intifada" est devenu un symbole international, un mot que l'on voit inscrit dans toutes les parties du monde, en lettre appartenant à tous les alphabets du monde. L'Intifada a rejeté les revendications d'humanité et de démocratie du régime sioniste, ces revendications qu'il a toujours faites pour essayer de faire du chantage au monde entier. L'occupation éhontée a montré son véritable visage et le nombre de ceux qui défendent l'Intifada est si important que la propagande sioniste, avec tout son potentiel et tous les moyens qu'elle emploie, ne peut faire obstacle au message de l'Intifada et à la résistance honorable et légitime contre l'occupation.

Le journaliste américain Anthony Lewis, dans The New York Times du 19 novembre dernier écrivait que certains américains qui appuyaient Israël se plaignaient que les médias aient accordé une attention injustifiée aux fautes d'Israël, mais ce qui s'est passé dans le village palestinien de Beit Sahour a clairement montré que l'oppression des occupants n'est pas très bien connue des Israéliens en général, ni des étrangers; s'ils savaient ce qui se produisait, s'ils savaient que les Palestiniens qui veulent une solution pacifique étaient punis, l'auteur pense qu'un plus grand nombre d'Israéliens seraient prêts à mettre fin à l'occupation.

M. Mohammed (Iraq)

Mettre fin à cette occupation odieuse, organiser une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, pour résoudre la question de Palestine, pour restituer au peuple palestinien ses droits inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination et à établir un Etat indépendant qui lui soit propre, voilà le seul moyen de trouver une solution juste à ce problème qui est resté non résolu pendant bien trop longtemps.

M. Mohammed (Iraq)

L'Iraq, comme il l'a toujours fait, oeuvrera fidèlement pour appuyer et aider le peuple palestinien dans sa juste lutte pour recouvrer ses droits inaliénables usurpés. L'Iraq réaffirme son appui entier et continu à l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien.

M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Depuis plusieurs décennies les efforts tentés pour résoudre le problème palestinien ont été une question prioritaire dans les travaux des Nations Unies. Je pense exprimer les sentiments de plusieurs représentants en disant qu'il est difficile de ne pas réfléchir à l'ancienneté de ce problème et au temps écoulé depuis le début de son examen aux Nations Unies. Depuis mai 1947, l'Assemblée générale à elle seule a adopté plus de 230 résolutions, directement ou indirectement liées à différents aspects du problème palestinien. Une grande attention a été accordée à cette question par le Conseil de sécurité qui, depuis mars 1948, a adopté plus de 160 résolutions et plus de 80 décisions relatives à cette question.

Pourtant, le problème de Palestine, qui est extrêmement complexe sur les plans politique, juridique, moral et éthique, n'est toujours pas résolu. Comme il est au coeur du conflit du Moyen-Orient, je ne pense pas exagérer en disant que si le problème persiste, il peut avoir des conséquences graves, y compris au niveau mondial.

Puisqu'il s'agit du conflit du Moyen-Orient dans son ensemble, force nous est de rappeler le lâche assassinat du Président du Liban, M. René Moawad. Prenant la parole sur cette question, il y a quelques jours, en tant que président du Comité spécial à la présente session de l'Assemblée générale, j'ai dit que cet événement tragique était une preuve supplémentaire du danger inhérent aux éruptions de terreur et de violence dans la région du Moyen-Orient. Nous sommes également préoccupés par les informations selon lesquelles Israël tente d'utiliser l'assassinat du Président du Liban pour justifier son occupation d'une partie du sol libanais. Cela a été clairement indiqué par l'un des dirigeants militaires d'Israël, M. Shomron, lorsqu'il a pris la parole à Tel-Aviv devant l'Association de la presse étrangère. Il a décrit cet assassinat comme un événement tragique; il a cependant souligné que "cela indiquait la nécessité pour les forces israéliennes de défendre nos frontières septentrionales", et également d'empêcher la mise en place de ce qu'il a appelé une infrastructure terroriste au Liban.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Au même moment, la difficile situation dans les territoires palestiniens occupés par Israël a atteint un point critique. Cela a été indiqué de façon convaincante par les nombreux faits, les appréciations objectives et les conclusions impartiales figurant dans les rapports du Secrétaire général et dans d'autres documents des Nations Unies, ainsi que dans les rapports d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Ces données sont constamment complétées par les informations des médias qui nous parviennent des territoires occupés de la Rive occidentale, de la bande de Gaza et de Jérusalem.

Selon les dernières nouvelles, presque toute la population de la Rive occidentale et de la bande de Gaza a participé à la grève générale en signe de solidarité avec les dizaines de milliers de Palestiniens qui languissent dans les prisons et les camps de concentration. Il y a eu de violents affrontements avec les oppresseurs au cours desquels plusieurs Arabes ont été blessés. En dépit des mesures sévères de répression, les réunions et les manifestations se poursuivent.

Au cours des deux dernières années, le Conseil de sécurité s'est déclaré plus d'une fois gravement préoccupé par la situation dans les territoires occupés; il a condamné la politique israélienne de déportation des Palestiniens et a exigé leur retour immédiat dans leurs foyers. Cependant, les déclarations officielles des dirigeants israéliens ne laissent subsister aucun doute quant à leur intention de poursuivre leur politique d'annexion et de diriger les territoires occupés par la poigne de fer.

Les actes de l'administration israélienne sont toujours contraires aux dispositions de la Charte des Nations Unies et aux nombreuses résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Ils représentent une violation directe des dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 ainsi que d'autres documents fondamentaux du droit international. Il n'est donc pas surprenant que le rapport présenté en février dernier par le Département d'Etat des Etats-Unis contenant des faits faisant état des violations des droits des Palestiniens ait suscité tant de colère en Israël. La gravité de ces violations a été également reflétée dans le rapport du Comité spécial (A/44/599) qui a demandé qu'une enquête soit faite sur les actes d'Israël qui affectent les droits de l'homme de la population des territoires occupés.

On pensait en Israël, que la durée de l'occupation travaillerait en sa faveur, que la résistance à l'expansion s'affaiblirait. Or c'est le contraire qui s'est produit. L'Intifada a finalement déjoué les efforts tentés depuis plus de 20 ans

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

pour que l'opinion publique internationale croit au mythe des bienfaits de l'occupation israélienne et de la prétendue adaptation à cette occupation des Palestiniens. Le soulèvement pacifique palestinien indique clairement que la présente situation est intolérable et que le statu quo ne peut être maintenu. Ce soulèvement, en même temps, a servi de catalyseur à des transformations positives et profondes au Moyen-Orient.

Pour la première fois dans la longue histoire du problème palestinien, il y a une lueur d'espoir de parvenir à un accord pour le rétablissement de conditions normales qui permettraient aux gens de vivre ensemble dans cette région. Je songe avant tout aux mesures diplomatiques prises lors de la récente session du Conseil national palestinien où l'on a opté pour un choix résolu en faveur d'un règlement politique sur la base de la coexistence avec Israël et de l'octroi au peuple palestinien de la possibilité d'exercer son droit à l'autodétermination. L'Organisation de libération de la Palestine et ses dirigeants, par leur mesures concrètes, ont démontré leur volonté de continuer dans la voie qu'ils ont choisie.

C'est avec satisfaction que nous constatons que la lutte des Palestiniens pour leurs droits inaliénables est entrée dans une phase nouvelle. Un Etat palestinien a été proclamé et il a déjà été reconnu par plus de 90 pays. La montée foudroyante de la conscience nationale des Palestiniens, l'incapacité des occupants de maîtriser la situation, les divergences sérieuses au sein de la société israélienne à l'égard du processus de paix et d'un règlement sont les résultats des deux années de lutte des Palestiniens pour leurs droits légitimes. On comprend de plus en plus en Israël que la politique de la violence est lourde de conséquences graves, que le soulèvement palestinien ne peut pas être écrasé par la force des armes et que de nouvelles approches sont nécessaires si l'on veut que le problème palestinien soit résolu sur la base de la paix, de l'égalité, de la justice et du respect des droits nationaux légitimes et des intérêts réciproques des deux peuples qui vivent côte à côte.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Nous pourrions énumérer longuement toutes les difficultés qui ralentissent aujourd'hui les progrès vers un règlement au Moyen-Orient. Cependant, il ne faut pas sous-estimer les éléments positifs et encourageants. La RSS d'Ukraine note avec satisfaction les décisions importantes pour régler le conflit du Moyen-Orient, qui ont été prises cet été à Casablanca par la Conférence arabe au sommet. Il est particulièrement significatif que la Conférence a appuyé l'orientation politique de l'OLP et s'est déclarée en faveur de la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. La volonté d'oeuvrer concrètement en faveur de la convocation de cette conférence est aussi reflétée par la création du Haut Comité tripartite de la Ligue des Etats arabes, qui a pour tâche de promouvoir le processus de paix et de préparer la conférence.

Dans les conditions actuelles et compte tenu de la gravité du problème palestinien, il est extrêmement important de protéger les résultats positifs qui ont été si difficilement obtenus dans la voie d'un règlement au Moyen-Orient. Les progrès dans cette voie exigeront beaucoup de sagesse et de patience, ainsi qu'une attitude réfléchie et réaliste. La RSS d'Ukraine est convaincue qu'il faut aborder globalement le règlement politique du conflit. Ce règlement devra comporter la solution des aspects territoriaux, politiques, humanitaires, militaires et juridiques sur une base mutuellement acceptable et assurer l'équilibre des intérêts. Il devra forcément avoir un caractère collectif et être élaboré par toutes les parties au conflit, avec la participation d'autres parties intéressées et de la communauté internationale dans son ensemble.

Il est indispensable que le peuple palestinien puisse exercer son droit à l'autodétermination et que ce droit lui soit garanti tout comme il est garanti au peuple israélien. On ne saurait demander aux autres de reconnaître nos droits si nous refusons de reconnaître ces mêmes droits à nos voisins et occupons par la force leurs territoires, leur refusant la possibilité de faire leur propre choix. Tous les Etats du Moyen-Orient, aussi bien les Etats arabes qu'Israël, doivent se voir garantir la possibilité de vivre dans des conditions de paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Nous sommes profondément convaincus que la meilleure instance pour rechercher des solutions mutuellement acceptables à tous les aspects du conflit au Moyen-Orient est une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies. La majorité écrasante des Etats Membres de l'ONU est en faveur

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

d'une telle conférence, conformément à la résolution 43/176 qui a été adoptée par l'Assemblée générale à sa dernière session. En termes concrets, il est extrêmement important de prendre des mesures pratiques en vue de mettre en oeuvre les paragraphes 5 et 6 du dispositif de la résolution, qui prie le Conseil de sécurité d'examiner les mesures nécessaires pour convoquer la Conférence, y compris la création d'un comité préparatoire, et prie le Secrétaire général de poursuivre ses efforts auprès des parties concernées en vue de faciliter la convocation de la conférence.

La délégation de la RSS d'Ukraine estime que les représentants de toutes les parties intéressées au conflit, y compris le peuple arabe de Palestine, ainsi que les membres permanents du Conseil de sécurité, peuvent participer à la conférence. Il ne fait désormais aucun doute que le représentant légitime du peuple arabe de Palestine est l'OLP et que la clef du problème palestinien se trouve entre les mains des parties au conflit.

En ce qui concerne les Nations Unies, il nous semble que le rôle des membres permanents du Conseil de sécurité et des parties qui souhaitent faire preuve de bonne volonté dans ce domaine doit consister à créer un climat politique constructif et favorable aux négociations sur la paix et d'aider le plus possible toutes les parties directement concernées par ce conflit. Cela étant, il est certain que nul ne peut imposer aux parties directement concernées des solutions qu'elles ne jugeraient pas acceptables. La RSS d'Ukraine est en faveur d'efforts polymorphes, non exclusifs, tant multilatéraux que bilatéraux, qui mèneraient à la mise en train de négociations de paix et qui prépareraient la convocation d'une conférence internationale. Il convient d'utiliser au mieux les possibilités du Conseil de sécurité en intensifiant les consultations entre les cinq et de recourir largement au potentiel d'établissement de la paix de l'ONU et de son Secrétaire général pour obtenir la coopération des parties à un règlement éventuel. Nous estimons que l'élément fondamental qui permettrait d'assurer le succès de l'étape préparatoire serait l'instauration d'un dialogue direct entre l'OLP et Israël. Ces derniers temps, de nombreuses parties, et notamment certains Etats d'Europe occidentale, ont déployé des efforts pour encourager l'ouverture de ce dialogue. L'OLP, comme chacun le sait, s'est déclarée disposée à entamer des négociations avec Israël dans le cadre d'une conférence internationale. Il appartient maintenant aux dirigeants israéliens de déclarer leur intention.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Nous souhaitons réitérer l'appel que nous avons lancé au Gouvernement israélien pour qu'il s'associe au consensus international en faveur d'un effort universel pour apporter au Moyen-Orient une paix juste et durable qui réponde aux intérêts de tous les Etats et peuples de cette région, y compris l'Etat d'Israël et son peuple.

La RSS d'Ukraine, qui est membre du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien depuis sa création, a toujours adopté une position cohérente sur la question de Palestine. A maintes reprises au sein de diverses instances internationales, la RSS d'Ukraine s'est prononcée en faveur d'un règlement politique de ce problème et de l'élargissement et du renforcement du rôle des Nations Unies dans le processus de règlement du conflit au Moyen-Orient. En tant que membre du Comité, la délégation de la RSS d'Ukraine a souvent avancé des propositions visant à améliorer les activités du Comité afin qu'il participe plus activement aux efforts en vue de la prompte convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, conformément à la résolution 43/176 de l'Assemblée générale.

Nous appuyons pleinement les nombreuses activités du Comité, sous la direction de la Représentante permanente du Sénégal, Mme Diallo, en vue de mobiliser l'opinion publique internationale en faveur des efforts de règlement du conflit au Moyen-Orient. Nous trouvons d'ailleurs un témoignage éloquent de l'ampleur de cet appui dans l'organisation par le Comité de séminaires régionaux, de colloques d'organisations non gouvernementales et d'autres événements importants. Un autre exemple frappant est la participation de plus de 700 représentants à la sixième réunion internationale des organisations non gouvernementales consacrée à la question de Palestine, tenue à Vienne cette année sous les auspices des Nations Unies.

Le soulèvement populaire dans les territoires palestiniens occupés par Israël a donné lieu à un nouveau type de situation. L'appui international massif accordé à ce soulèvement, la série de plans et propositions avancés au cours de l'année écoulée afin de trouver des solutions mutuellement acceptables au problème et les changements intervenus dans l'opinion publique israélienne illustrent qu'il est temps de réaliser une percée véritable en faveur de la paix au Moyen-Orient. L'Organisation des Nations Unies a démontré dans la pratique que ses mécanismes de

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

règlement des conflits et de maintien de la paix sont les moyens les plus efficaces de maintenir la paix et la sécurité dans toutes les régions du monde. Il est indispensable de tirer parti des possibilités des Nations Unies. La vague de changements encourageants qui déferle sur le monde devrait pouvoir atteindre le Moyen-Orient. Notre tâche commune est de faire de la paix au Moyen-Orient une réalité d'aujourd'hui et non léguer cette tâche aux générations à venir.

M. AL-SHAKAR (Bahreïn) (interprétation de l'arabe) : Le peuple palestinien a été victime d'une grande injustice lorsque l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (II) relative à la partition de la Palestine. En effet, conformément aux dispositions de cette résolution, l'Etat juif était créé sur la terre de Palestine alors que ce n'était pas le cas pour l'Etat palestinien arabe. Or, cette résolution continue d'affirmer au plan international la légitimité du droit du peuple palestinien à la souveraineté et à l'indépendance nationale. Pendant plus de quatre décennies, le peuple palestinien a poursuivi sa lutte en faveur de ses droits légitimes à l'autodétermination, à l'indépendance nationale, à la souveraineté et à la liberté.

Cette année, l'Assemblée générale a discuté la question de Palestine alors que l'héroïque Intifada palestinienne terminait sa seconde année, toujours en pleine effervescence, confirmant la volonté de tous les secteurs et de toutes les couches de la population palestinienne de s'opposer à l'occupation et au peuplement sionistes sous toutes ses formes et tous ses aspects, en vue de mettre fin à l'injustice historique subie par le peuple palestinien au cours de plus de quatre décennies, et qui se poursuivra jusqu'à ce que le peuple palestinien puisse exercer ses droits nationaux inaliénables et qu'un Etat palestinien indépendant ait été renforcé.

La période que couvre le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/44/35) confirme l'intensification continue de la résistance acharnée du peuple palestinien aux pratiques israéliennes de plus en plus oppressives et arbitraires qui cherchent à étouffer l'Intifada. Israël a eu recours à toutes sortes de méthodes excessivement barbares, inhumaines et odieuses, pour essayer de mettre fin à l'Intifada, multipliant les assassinats, arrêtant et mutilant les Palestiniens, leur brisant les membres et leur imposant des sanctions collectives, les soumettant à des déportations forcées et à l'exil, fermant des écoles, des dispensaires et des centres de services sociaux. Israël a également imposé un blocus économique aux villes, villages et camps de Palestiniens, envahissant de nuit les villes et les camps palestiniens et violant de manière flagrante tous les droits fondamentaux de l'homme afin de maintenir le peuple palestinien sous le joug de l'occupation. Ce sont là toutes des activités qui se déroulent quotidiennement en territoire palestinien occupé, au moment où des efforts concertés sont déployés au plan international pour éteindre les foyers de

M. Al-Shakar (Bahreïn)

tension et d'affrontement, mettre fin aux actes d'agression et d'occupation et régler les conflits régionaux par des moyens pacifiques, par l'intermédiaire des Nations Unies, afin de faire triompher la cause de la paix et de la stabilité pour le bien des hommes et pour promouvoir la confiance et la compréhension entre tous les peuples grâce au respect qu'appellent l'autorité et le prestige des Nations Unies.

Les pratiques arbitraires et inhumaines s'intensifient, de même que de nouvelles méthodes et moyens d'oppression barbares. Mais tout ceci n'affaiblira nullement la volonté et la détermination du peuple palestinien, résolu plus que jamais à poursuivre sa lutte, armé d'une foi inébranlable en ses droits inaliénables et comptant sur l'aide et l'appui de la communauté internationale et des pays épris de paix et de justice, qui réaffirment, sans cesse et à juste titre, que les droits de ce peuple militant, à savoir ses droits à l'indépendance, à l'autodétermination et à la liberté, doivent être respectés.

L'année 1989 a été témoin des souffrances accrues du peuple palestinien, du fait de l'intensification des pratiques arbitraires israéliennes qui cherchent à étouffer l'Intifada et du fait de la poursuite de la politique raciste de peuplement sur l'ensemble du sol de la Palestine, qui prend une forme d'usurpation, d'annexion et de tyrannie.

Tous les secteurs de la population palestinienne, c'est-à-dire hommes, enfants, femmes et vieillards, travailleurs et employés, agriculteurs et artisans, académiciens et journalistes, ont souffert de la politique de la poigne de fer que poursuit Israël et à laquelle n'a échappé aucune couche de la population palestinienne, ployant sous le joug de l'occupation et la tentative d'Israël de réduire à néant l'Intifada en semant le désespoir et la frustration parmi les Palestiniens qui résistent avec acharnement à la machine militaire d'Israël, composée de personnel militaire et de colons, armés et qui, dans une unité nationale inébranlable, se rallient fermement à l'OLP, leur seul représentant légitime, sans craindre les balles des sionistes racistes usurpateurs.

Cette épopée héroïque pleine de sacrifices qui est celle de l'Intifada et la dignité dans laquelle elle s'est déroulée au cours de ces deux dernières années prouvent que le flambeau de la lutte palestinienne continuera de brûler, quelles que soient les activités arbitraires de l'occupant sioniste et quels que soient les actes d'oppression et de persécution qui pourraient s'intensifier. La volonté du peuple palestinien ne fléchira jamais, et sa juste lutte sous la direction de

M. Al-Shakar (Bahreïn)

l'OLP, son seul représentant légitime, ne prendra fin que lorsqu'il exercera ses droits légitimes et réalisera ses aspirations nationales, y compris la fin de l'occupation et la création de son propre Etat sur le sol national de Palestine.

Israël doit comprendre le message de l'Intifada, à savoir que l'Intifada n'est pas un événement passager, comme le prétend Israël, mais l'expression de la volonté d'un peuple qui rejette l'occupation, défie l'occupant, lutte pour ses droits légitimes, sa propre identité et son existence sur son sol national.

M. Al-Shakar (Bahreïn)

L'Intifada a valu à juste titre l'admiration et l'hommage de l'opinion publique internationale en raison de sa résistance à l'arbitraire sioniste. Cette résistance n'a pas fléchi. L'attitude courageuse adoptée par les Palestiniens dans le village de Beit Sahour après les crimes commis par les autorités d'occupation, dont la crainte et le désarroi augmentent face au moral grandissant des Palestiniens, en est la preuve la plus récente.

Au lieu de voir certains Etats influents faire pression sur Israël pour qu'il mette fin à ses politiques inhumaines et arbitraires, à son rejet de toutes les valeurs et normes internationales et à son mépris pour une norme fondamentale du droit international : la quatrième Convention de Genève sur la protection des personnes civiles en temps de guerre; au lieu de voir adoptées les mesures internationales nécessaires pour assurer la protection des civils palestiniens dans le territoire palestinien occupé; au lieu de voir adoptées des mesures destinées à empêcher Israël de les expulser, de les déporter, de détruire leurs maisons et de saisir leurs biens, nous voyons un de ces Etats influents, membre permanent du Conseil de sécurité, utiliser le droit de veto, à plusieurs reprises cette année, pour empêcher l'adoption par consensus d'une résolution au Conseil de sécurité, une résolution qui condamne les pratiques israéliennes dans les territoires occupés, dénonce le caractère expansionniste de la politique israélienne et demande le respect de la quatrième Convention de Genève et son application aux territoires palestiniens occupés et que soit assurée la sécurité des civils palestiniens dans les territoires occupés.

A sa session d'Alger en novembre 1988, le Conseil national palestinien a adopté un nouveau programme politique réaliste et équilibré, et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) s'est dite prête à entamer des négociations dans le cadre d'une conférence de la paix internationale sur le Moyen-Orient pour régler le conflit arabo-israélien, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et à la reconnaissance des droits nationaux légitimes du peuple palestinien, en particulier son droit à l'autodétermination. Cela n'a semble-t-il pas suffi à inciter Israël à entamer un dialogue avec le seul représentant légitime du peuple palestinien sur l'avenir de ce peuple, qui subit le joug de l'occupation israélienne, pour préparer la voie à son indépendance et lui assurer une vie sûre dans le cadre d'un Etat palestinien tel que défini par la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, adoptée à sa deuxième session, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, et résoudre le

M. Al-Shakar (Bahreïn)

problème des réfugiés palestiniens conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, adoptée à sa troisième session, et aux résolutions pertinentes ultérieures.

Conformément au critère israélien, le peuple palestinien n'a pas le droit à l'autodétermination et à l'indépendance, parce qu'il a perdu ce droit sous l'occupation, en vertu de la politique israélienne, quelles que soient les concessions que le peuple palestinien n'a cessé de faire. La solution consiste, selon Israël, à expulser ce peuple de sa patrie et à le disperser à travers la diaspora. L'Intifada a, au cours de ses deux années d'existence, livré seule un combat contre les autorités israéliennes d'occupation, mais il est grand temps - et depuis longtemps - qu'un rôle international plus efficace et plus clair soit joué à l'égard d'Israël et de sa politique dans les territoires palestiniens occupés. Cette politique vise, en fin de compte, à imposer les conditions de paix d'Israël et à priver le peuple palestinien des fruits de sa lutte et de son combat. Le caractère représentatif de la direction du peuple palestinien est nié de façon à saper les normes internationalement reconnues telles qu'énoncées dans la résolution 43/176 de l'Assemblée générale, qui vise un règlement juste et durable des problèmes de la région, y compris le retrait des forces d'occupation israéliennes des territoires arabes occupés depuis 1967 et l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables.

Il incombe aux Nations Unies, qui ont une responsabilité particulière envers le peuple palestinien, de se joindre à lui dans sa résistance aux complots sionistes qui visent à liquider sa cause et à exclure son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine.

Je répète qu'Israël doit comprendre le message de l'Intifada. Comme le souligne à juste titre le Secrétaire général dans son rapport à l'Assemblée générale :

"le message de l'Intifada est direct et sans équivoque, à savoir que l'occupation israélienne, qui dure maintenant depuis 22 ans, continuera d'être rejetée et que le peuple palestinien restera résolu à exercer ses droits politiques légitimes, y compris son droit à l'autodétermination". (A/44/737, par. 36)

M. Al-Shakar (Bahreïn)

Le soutien que le peuple palestinien a apporté à l'OLP dans les territoires occupés est évident à toute personne objective. Ce soutien écrasant et total reconnu par le monde entier se reflète quotidiennement dans la résistance de la population des territoires occupés aux complots israéliens qui tendent à conclure certains marchés en excluant tout à fait l'OLP. Tout dialogue qui ne tiendrait pas compte de l'OLP en tant que représentant légitime des Palestiniens et qui tenterait de constituer une délégation palestinienne, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Palestine, dans tous pourparlers futurs avec Israël pour décider de l'avenir des territoires palestiniens occupés, est voué à l'échec.

M. Al-Shakar (Bahreïn)

Aucune initiative ne sera couronnée de succès à moins qu'elle ne se fonde sur l'initiative de paix déjà énoncée dans la résolution 43/176 qui, se basant sur la légitimité internationale, vise la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, seul cadre approprié de négociations susceptibles d'aboutir à un règlement juste et global du conflit arabo-israélien, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Il va sans dire que la seule manière judicieuse de régler le conflit arabo-israélien et d'instaurer une paix juste et globale dans la région est d'amener Israël à reconnaître l'existence du peuple palestinien - qui ploie actuellement sous le joug de l'occupation israélienne - et les droits nationaux légitimes de ce peuple - droit à l'autodétermination et à l'établissement de son propre Etat indépendant sur son sol national, conformément à la Charte des Nations Unies -, droits dont jouissent tous les autres peuples.

L'histoire nous enseigne que la justice triomphe toujours. Etant donné que l'Organisation des Nations Unies a été créée pour servir la cause de la paix et de la justice, mon pays - qui demeure attaché à la cause du peuple palestinien et qui fait tout en son pouvoir pour appuyer cette cause afin que la paix et la justice puissent être instaurées dans la région - invite la communauté internationale à s'empresse de relever le défi israélien et d'instaurer la paix grâce à une action concertée pour éviter que la paix au Moyen-Orient ne reste l'otage des caprices d'Israël.

Nous devons donc mettre fin à l'injustice dont souffre le peuple palestinien, libérer ses terres du joug de l'occupation et mettre fin aux souffrances qu'il endure depuis plus de 22 ans. On sera parvenu à cet objectif lorsque le peuple palestinien exercera ses droits inaliénables à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté réelle sur son propre Etat palestinien indépendant, dont la création a été proclamée par le peuple palestinien, ce dont on s'est félicité partout dans le monde. Tel est le vrai défi et telle est la seule garantie de paix.

M. OLHAYE (Djibouti) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale est saisie, pour la quinzième année consécutive, de la tragédie monumentale de ce siècle. En effet, cela fait 15 ans que l'Assemblée a réaffirmé pour la première fois les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination, tel qu'énoncé dans la résolution 3236 (XXIX) de 1974. Le message était parfaitement clair : il ne saurait y avoir de paix durable au

M. Olhaye (Djibouti)

Moyen-Orient tant que le problème qui est au coeur du conflit, à savoir l'occupation illégale des territoires palestiniens par Israël, ne sera pas dûment affronté, tant que le peuple palestinien ne participera pas pleinement à tous les processus de paix, tant que ses droits nationaux n'auront pas été totalement rétablis et tant que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien, ne sera pas reconnue et admise à participer, sur un pied d'égalité, en tant que partenaire indispensable à toutes les négociations de paix. Pour rehausser encore le processus de paix, l'Assemblée générale a défini, il y a plusieurs années, les éléments d'une solution durable au conflit, dans le cadre d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, tenue sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties au conflit. Tout comme les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité qui l'avaient précédée, cette résolution de l'Assemblée générale a, elle aussi, été rejetée par Israël, bloquant ainsi toutes initiatives vers la coopération et le compromis.

Le statu quo dans les territoires palestiniens occupés est insoutenable et ne saurait être justifié sous quelque prétexte que ce soit - moral, juridique, politique ou humanitaire. Cette situation non seulement est des plus répréhensibles, mais elle représente également le plus grand anachronisme de notre époque : il s'agit d'une occupation militaire provisoire qui, lentement mais sûrement, se transforme en une superstructure permanente redoutable qui non seulement consacre des changements démographiques et institutionnels, mais étend sa juridiction et son administration aux territoires occupés. De telles mesures ne sont manifestement qu'un prélude à une annexion de facto. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont la responsabilité non seulement d'empêcher l'installation illégale de toutes formes de colonies de peuplement dans les territoires occupés, mais de trouver le courage nécessaire pour mettre immédiatement fin, une fois pour toutes, à cette occupation humiliante et dépassée, conformément à leurs propres résolutions et décisions.

Les sentiments exprimés par un jeune garçon juif nous aident à comprendre la nature étrange de l'obsession aveugle et souvent fanatique que manifeste Israël à l'égard de sa propre sécurité en ne tenant aucun compte des droits fondamentaux des Palestiniens. Lors de la proclamation du cessez-le-feu pendant la guerre de

M. Olhaye (Djibouti)

juin 1967, ce jeune garçon écoutait patiemment sa mère qui s'exclamait : "Quel triomphe! Israël est enfin en sécurité!" Ce garçon de 12 ans, sceptique quant à la sagesse de sa mère, a fait cette sage observation : "Pourquoi Israël est-il plus en sécurité qu'auparavant? Conquérir de nouveaux territoires ne veut-il pas dire se faire davantage d'ennemis?" Il est vrai que c'est ainsi qu'on se fait des ennemis. Toute une génération de Palestiniens nés et élevés dans des tentes de réfugiés se sentent dépossédés et outragés. La perspective d'un avenir sombre et morne leur a donné la force de transformer une explosion de rage spontanée en une résistance soutenue et organisée.

L'entêtement et l'intransigeance d'Israël ne pourront, contrairement à ce qu'il croit, ni étouffer ni anéantir l'esprit de nationalisme et la détermination inébranlable des Palestiniens.

L'Intifada dans les territoires occupés représente le point culminant et la réaffirmation de cette lutte longue et cruelle menée par les Palestiniens non seulement pour affronter la brutalité et la répression israéliennes mais aussi pour manifester leur volonté unanime de gagner cette liberté dont les Israéliens jouissent mais qu'ils s'obstinent à leur refuser, à tout prix. Le prix de l'Intifada est incommensurable, car on ne peut calculer ce que coûtent les pertes de vies, les blessures, les mutilations, les emprisonnements, les expulsions, les destructions de biens, les problèmes économiques, l'enseignement perturbé et les punitions collectives. Le monde ne peut plus rester sourd à tout cela. L'Intifada a montré l'horrible vérité quant aux politiques et pratiques répressives d'Israël dans les territoires occupés.

M. Olhaye (Djibouti)

Les soulèvements civils populaires ont ajouté une dimension stratégique très marquée au tableau diplomatique et politique de ce conflit, mettant en exergue l'importance des droits de l'homme et des libertés fondamentales consacrées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Selon le droit international, Israël est tenu de se conformer aux dispositions de la quatrième Convention de Genève, qu'il défie cependant constamment en poursuivant ses objectifs unilatéraux.

Les problèmes du Moyen-Orient ne sauraient être résolus par l'application de palliatifs politiques vagues ou par une série de prétendus plans miracles. Ils pourront encore moins être résolus lorsque Israël essaie de briser l'épine dorsale de la résistance. Ce serait tout simplement impossible. Il est grand temps de reconnaître la valeur et les mérites d'une action politique responsable. Seul un dialogue dûment structuré et global basé sur le réalisme et la sagesse pragmatique, dans un contexte juridique approprié, pourra aboutir à un règlement qui réponde aux intérêts de tous les Etats de la région, y compris un Etat palestinien indépendant.

Le Conseil national palestinien a amplement montré à Alger, en novembre 1988, et encore une fois à Genève, en décembre 1988, qu'il était tout à fait prêt à oeuvrer en faveur d'un règlement négocié sur la base du principe de l'existence des deux Etats, conformément à la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale de 1947, et à d'autres résolutions pertinentes des Nations Unies; il faut ajouter à cela le rejet clair et catégorique par l'OLP de toutes les formes de terrorisme, y compris le terrorisme d'Etat. Il est donc regrettable que cette évolution politique historique, cette occasion tout à fait unique dont tous les pays du globe se sont accordés à penser que c'était la mesure la plus positive jamais prise par l'une des parties, ait été tranchée par la guillotine israélienne, qui a étouffé ainsi tout espoir de résoudre un conflit qui assombrit depuis tant d'années la situation internationale.

Israël se targue d'être la seule démocratie au Moyen-Orient. Or, une démocratie qui n'est pas inclusive et qui est sélective dans ses méthodes, dans son application et dans son administration de la justice ne peut, au contraire, revendiquer qu'un abus illimité du pouvoir. Pour reprendre les mots de G. K. Chesterton, "le pouvoir ne peut qu'enlaidir encore ce qui est déjà laid". Il est difficile d'imaginer comment une sécurité viable peut être maintenue sans tolérance, sans accepter de vivre ensemble tout en restant différent. Les vents du

M. Olhaye (Djibouti)

changement, du libre choix et de la liberté qui soufflent à travers les frontières des nations d'Europe de l'Est et ailleurs devraient pouvoir s'arrêter un instant dans cette région si troublée afin de lui insuffler notre vision commune et de l'en faire profiter.

En conclusion, je voudrais rendre hommage aux efforts louables du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, sous la présidence de l'Ambassadrice Absa Claude Diallo, du Sénégal. Ce Comité a apporté une contribution effective et concrète en maintenant l'attention sur la situation pénible du peuple palestinien sous l'occupation israélienne et en recommandant à l'Assemblée de mettre en oeuvre un programme d'action qui permette au peuple palestinien d'édifier son propre Etat sur sa propre terre.

M. SALLAM (Yémen) (interprétation de l'arabe) : En cette journée historique qui marque le retrait du dernier soldat britannique du Yémen du Sud, en ce jour même où se rencontrent à Aden les deux parties du Yémen pour se mettre d'accord sur une formule susceptible de restaurer l'unité du Yémen, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom des deux parties de mon pays sur la question de Palestine.

Cette année, l'Assemblée générale débat d'un point persistant de l'ordre du jour consacré à la question de Palestine, à un moment marqué par une évolution positive dans les relations politiques internationales, une amélioration croissante du climat international et la conviction générale qu'il est indispensable d'avoir recours au dialogue et à des moyens pacifiques pour résoudre les conflits régionaux, de renoncer à l'affrontement et d'adopter des mesures concrètes pour alléger la tension et parvenir à un règlement politique équitable. Cette évolution positive dans son ensemble a ouvert la voie à des conditions plus favorables qui ont permis à l'ONU d'assumer sa tâche, de jouer un rôle plus positif dans les relations internationales en tant qu'instance internationale chargée du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et d'encourager la coopération internationale.

La position ferme adoptée par la communauté internationale en ce qui concerne les nombreux foyers de tension dans notre monde a eu pour résultat de les limiter et de les étouffer par la mise en oeuvre d'une politique de règlements équitables. La question de Palestine n'a toutefois pas encore fait l'objet d'une telle attitude

M. Sallam (Yémen)

bien que ce point soit depuis longtemps inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée et qu'il soit au coeur du conflit arabo-israélien et la pierre angulaire du problème du Moyen-Orient, qui empire de jour en jour de façon de plus en plus dangereuse et tragique.

La situation au Moyen-Orient, qui découle de la politique agressive suivie par Israël vis-à-vis du peuple palestinien, est si grave qu'elle menace la paix non seulement dans la région mais dans le monde entier. L'Intifada héroïque du peuple palestinien entre dans sa troisième année, malgré l'agression et la répression des forces d'occupation sionistes contre la population de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, qui ne fait que défendre ses droits légitimes. L'occupant a recours aux massacres, à l'emprisonnement, à la torture, au déplacement, à la destruction des foyers, à la confiscation des biens, à la famine, à la privation d'éducation, et à de nombreux actes brutaux allant à l'encontre des droits et coutumes internationaux et des principes des droits de l'homme.

M. Sallam (Yémen)

Pourtant, certains pays - qui lancent continuellement des appels en faveur du respect des droits de l'homme - continuent d'ignorer toutes ces pratiques brutales. Une superpuissance, membre permanent du Conseil de sécurité, s'est dérobée à ses engagements contractés au titre de la Charte et a fourni à Israël du matériel militaire et des fonds pour l'aider à continuer son occupation et ses pratiques coercitives inhumaines contre les Palestiniens désarmés.

Depuis le début de l'Intifada en décembre 1987, la répression israélienne a été marquée par une extrême et sanglante férocité et par d'atroces violations des droits des Palestiniens, dans une tentative désespérée d'écraser ou de maîtriser l'Intifada afin de perpétuer l'occupation des colons et de supprimer les droits nationaux légitimes du peuple palestinien. Le soi-disant plan Shamir ne tient pas compte des droits et des aspirations du peuple palestinien et constitue une nouvelle forme de manoeuvre politique visant à faire avorter ou à faire échouer l'Intifada.

L'Intifada héroïque - la lutte du peuple palestinien pour reconquérir son territoire et retrouver ses droits nationaux légitimes - marque une nouvelle phase qualitative du conflit. Elle a prouvé à la communauté internationale que la répression sanglante et l'occupation de son territoire par Israël et sa politique du bras de fer ne peuvent détruire la résolution du peuple palestinien dans sa lutte pour mettre fin à l'occupation des colons israéliens et établir un Etat palestinien indépendant sur son territoire national, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien.

Les dirigeants palestiniens ont répondu de façon positive à la détente et aux autres événements favorables dans les relations internationales. Ils n'ont épargné aucun effort pour arriver à une solution pacifique globale, juste et durable de la question de Palestine, grâce à une politique réaliste et appropriée visant à créer les conditions nécessaires permettant de mettre en marche le processus du dialogue et d'établir la paix. Ceci a été démontré par les résolutions historiques adoptées par le Conseil national palestinien en novembre dernier, à Alger, les principales étant l'initiative de paix palestinienne et la proclamation de l'Etat palestinien, qui ont obtenu une reconnaissance de plus en plus étendue sur le plan international.

Ainsi, nous avons maintenant une occasion historique d'instaurer la paix dans la région. Mais l'intransigeance arrogante d'Israël et sa crainte invétérée de la paix continuent d'entraver les efforts déployés afin de trouver une solution juste

M. Sallam (Yémen)

et durable à la question de Palestine. Israël persiste, de façon obstinée, à rejeter les initiatives politiques successives, ce qui entrave le processus de paix au Moyen-Orient.

L'appui international étendu en faveur de la reconnaissance de l'Etat de Palestine et les initiatives de paix palestiniennes reflètent le désir de la communauté internationale de saisir l'occasion d'arriver à une solution juste et durable de la question de Palestine. Pour faire bon usage des circonstances favorables et des réelles possibilités qui se présentent, maintenant plus que jamais, les Etats épris de paix doivent démontrer leur solidarité avec l'Etat de Palestine et l'aider à prendre sa place naturelle parmi les Etats.

Il est donc grandement temps pour les Etats-Unis d'Amérique d'adopter rapidement une méthode d'approche adaptée à la situation internationale favorable tenant compte de la réalité de l'Intifada palestinienne.

L'Intifada est une expression de la justesse de la cause palestinienne et souligne la nécessité d'arriver à une solution pacifique, juste et globale de la question de Palestine. Cette solution pourra être trouvée en faisant pression sur Israël pour qu'il prenne part aux négociations de paix, dans le cadre de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité et des autres parties concernées, y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien.

A la lumière de l'évolution positive dans les relations internationales et de l'amélioration continue du climat politique international, ainsi que grâce aux efforts louables du Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, les Nations Unies ont démontré qu'elles pouvaient remplir leur rôle en tant qu'instrument efficace pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et pour le règlement des problèmes internationaux sous leurs aspects humain, culturel, social, économique et politique. Par conséquent, les deux délégations du Yémen ont accueilli avec satisfaction le communiqué commun publié le 3 novembre 1989 par les Etats-Unis et l'Union soviétique, dans lequel ils affirmaient leur attachement et leur respect aux principes de la Charte des Nations Unies et joignaient leurs efforts au Conseil de sécurité pour établir la paix, restaurer l'ordre et renforcer le rôle de l'Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Sallam (Yémen)

Au nom des délégations des deux parties du Yémen, et en raison de la nécessité de renforcer le rôle de l'Organisation et de mettre en évidence les principes démocratiques et les principes des droits de l'homme, je lance un appel aux Etats-Unis d'Amérique pour qu'ils se conforment à l'opinion de la majorité. Les Etats-Unis ne devraient pas se dresser seuls, comme une pierre d'achoppement, sur le chemin d'une libre expression démocratique, telle qu'incarnée dans le concensus international à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, selon laquelle Israël doit être poussé à accepter le principe de négociation avec l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les délégations que quatre projets de résolution ont été présentés, en tant que documents A/44/L.43, A/44/L.44, A/44/L.45 et A/44/L.50, au titre du point de l'ordre du jour consacré à la question de Palestine.

M. SUTRESNA (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : L'année dernière, à sa quarante-troisième session, l'Assemblée générale s'est réunie à Genève pour examiner le point de l'ordre du jour intitulé "Question de Palestine". Ces séances plénières ont été jugées d'une si grande importance qu'un bon nombre de délégations, y compris l'Indonésie, y ont été représentées au niveau ministériel. Dans sa déclaration à Genève, le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, M. Ali Alatas, a dit :

"La décision sans précédent de réunir l'Assemblée générale à Genève afin d'entendre le point de vue du Président Arafat témoigne non seulement de l'honneur bien mérité qui lui est fait, mais rend également un hommage approprié à l'OLP, reconnue par l'Organisation des Nations Unies comme seul représentant légitime du peuple palestinien.

Cette réunion est en outre une expression de solidarité internationale et d'appui à l'Intifada, le soulèvement populaire dans les territoires palestiniens occupés qui constitue un défi héroïque à l'occupation coloniale israélienne." (A/43/PV.78, p. 117)\*

La déclaration du Président Arafat à cette importante session sur les décisions historiques prises par le Conseil national palestinien à sa dix-neuvième Conférence extraordinaire a été saluée par une majorité écrasante d'Etats Membres. La proclamation de l'Etat palestinien indépendant et l'initiative de paix audacieuse de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) ont été bien accueillies comme constituant une contribution unique à un règlement pacifique et global du conflit au Moyen-Orient.

L'Indonésie est encouragée de voir que pendant l'année écoulée le large appui accordé à la Déclaration d'indépendance adoptée par le Conseil national palestinien s'est encore consolidé. A cet égard, ma délégation est heureuse d'annoncer l'inauguration à Jakarta, le 19 octobre 1989, de l'Ambassade de Palestine, preuve concrète de l'établissement de liens diplomatiques entre la République d'Indonésie et l'Etat de Palestine.

A cette heureuse occasion, le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie a dit que cette mesure n'était que la conséquence logique de la longue politique d'appui indéfectible de l'Indonésie à la lutte courageuse que mène le peuple

---

\* M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée), Vice-Président, assume la présidence.

M. Sutresna (Indonésie)

palestinien, sous la direction de l'OLP, son seul représentant authentique pour recouvrer ses droits nationaux inaliénables à la souveraineté et à l'indépendance. Il a également souligné la profonde conviction de l'Indonésie qu'il est urgent de convoquer la Conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient pour examiner tous les éléments d'une solution juste et globale; tout le monde d'ailleurs est de cet avis.

Malheureusement, l'accélération du processus de paix auquel nous aspirons tous commençait à peine lorsque les efforts internationaux pour entamer les négociations sous les auspices des Nations Unies et conformément à ses résolutions ont été assombris par la situation extrêmement dangereuse qui existe sur la Rive occidentale, à Gaza, à Jérusalem et dans d'autres territoires arabes occupés depuis 1967. En fait, on a dû convoquer d'urgence le Conseil de sécurité trois fois au moins pendant l'année écoulée - en février, juin et novembre - pour examiner les politiques et pratiques inhumaines des forces d'occupation à l'encontre de la population civile innocente. En outre, l'Assemblée générale au début de sa quarante-troisième session, a dit combien l'inquiétait cette situation alarmante. Et lorsqu'elle a été à nouveau convoquée en avril, l'Assemblée a adopté, à juste titre, à une majorité écrasante, la résolution 43/233 qui réaffirmait les demandes exprimées dans les décisions précédentes où elle demandait à Israël de respecter la Convention de Genève sur la protection des personnes civiles en temps de guerre. L'Assemblée a exigé qu'il soit mis fin au carnage dans les territoires occupés.

Au lieu de réagir positivement à l'indignation et à la condamnation internationales, Israël, comme d'habitude, a encore intensifié sa politique de la poigne de fer pour faire céder les Palestiniens. Et les attaques meurtrières, les détentions massives, les tortures, les déportations et les humiliations, les confiscations et les démolitions ont continué et ne sont rien moins qu'une guerre d'anéantissement contre la nation palestinienne et son dirigeant, l'OLP. En fait, l'ampleur des massacres et des destructions dûment relatés dans le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et dans d'autres documents pertinents de l'Organisation défie toute description. Nous connaissons tous également les souffrances inouïes imposées aux Palestiniens sous occupation israélienne puisque chaque jour nous parviennent des nouvelles de massacres de civils sans défense, dont des enfants, de raids et d'arrestations massives, du recours toujours plus fréquent aux châtiments collectifs, et de la

M. Sutresna (Indonésie)

tolérance dont font preuve les autorités militaires et civiles israéliennes devant la violence exercée librement par les colons israéliens.

Et pourtant, malgré les méthodes barbares employées pour écraser l'Intifada, la révolution palestinienne héroïque ne peut être écrasée. De toute évidence, la vague puissante d'indignation populaire contre les mesures de répression a touché toutes les couches de la population. Grâce à leurs sacrifices et à leur résistance héroïques des deux dernières années les Palestiniens ont prouvé à l'évidence leur adhésion indéfectible à l'OLP en tant que seul représentant authentique du peuple palestinien et partie indispensable à la recherche d'une solution juste à la question de Palestine. Il n'y a pas et ne peut pas y avoir d'alternative à l'OLP. Israël doit se faire à cette réalité indéniable. De même, si l'on veut la paix, il faut qu'Israël renonce à l'illusion dangereuse qu'il peut vivre avec l'Intifada et la traiter comme une situation de statu quo.

Cela montre bien qu'Israël, comptant sans vergogne sur la puissance militaire et l'appui sans réserve de son bienfaiteur tout puissant, n'est toujours pas capable ni désireux d'accepter ce qui a longtemps été évident pour la majorité écrasante de la communauté internationale. En fait, grâce à la volonté résolue des Palestiniens eux-mêmes de faire reconnaître leurs droits nationaux inaliénables, on admet maintenant universellement qu'il ne peut y avoir de paix sans la participation de leurs représentants légitimes. Même les autres amis traditionnels d'Israël au sein de la Communauté européenne ou ailleurs appuient aujourd'hui la position selon laquelle le seul moyen de parvenir à la paix est de faire participer à sa recherche toutes les parties directement concernées. A cet égard, ma délégation est heureuse que les Etats-Unis et l'OLP soient entrés en contact. En même temps, nous nous associons à l'appel lancé pour consolider encore le dialogue qui doit mener à un meilleur équilibre et à une plus grande objectivité dans les approches au processus de paix.

Après plus de 40 ans, après quatre guerres, et après des épreuves et des humiliations inouïes, on est parvenu au point de non-retour. Comme je l'ai déjà fait remarquer, de nombreux événements très importants, lourds de conséquences, se sont produits. Il est évident pour les non-alignés et pour d'autres pays que le conflit du Moyen-Orient n'a rien à voir avec un fait accompli, une conquête ou une annexion militaires. La situation exige un règlement politique grâce à un dialogue et à des négociations soutenues et sensées. Entre-temps, la situation qui se dégrade rapidement dans les territoires occupés exige qu'on prenne des mesures pour

M. Sutresna (Indonésie)

fournir une protection internationale à la population civile. A cet égard, nous sommes d'accord sur la nécessité de placer l'ensemble du territoire palestinien, y compris Jérusalem, sous la supervision des Nations Unies.

Le moment est maintenant venu pour Israël de faire preuve du réalisme, du pragmatisme et de la détermination morale nécessaires, en reconnaissant les droits nationaux et humains des autres. Nous nous associons donc aux membres qui ont exhorté Israël à se montrer à la hauteur des circonstances, à adopter une politique constructive afin de trouver les moyens de progresser vers la paix et de réparer l'injustice et l'oppression dont a été victime la population. La paix au Moyen-Orient profitera à tous les intéressés, à Israël autant qu'aux autres, sinon plus. Ma délégation voudrait, une fois de plus, demander à Israël d'adopter des mesures susceptibles d'instaurer une nouvelle ère au Moyen-Orient, une ère marquée par une paix véritable et durable.

A cet égard, l'OLP a été franche et directe dans sa décision d'oeuvrer pour la paix avec Israël dans le seul cadre internationalement reconnu pour les négociations, à savoir la Conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, comme le demande la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale.

M. Sutresna (Indonésie)

L'OLP a également clairement indiqué son appui à une paix globale et durable telle qu'énoncée dans la résolution 43/176 de l'Assemblée générale, adoptée à Genève, qui prévoit notamment le retrait d'Israël de tous les territoires occupés depuis 1967; la sécurité pour tous les Etats de la région, y compris ceux qui sont mentionnés dans la résolution 181 (II) de 1947; le règlement du problème des réfugiés palestiniens conformément à la résolution 194 (III) de 1948 et aux autres décisions pertinentes des Nations Unies; le démantèlement des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés; et la garantie de la liberté d'accès aux Lieux saints. Ce sont véritablement là les éléments essentiels qui tiennent compte des intérêts légitimes de toutes les parties. C'est pourquoi nous en appelons aux amis et aux partisans d'Israël pour qu'ils adoptent les politiques nécessaires et les mesures appropriées susceptibles de persuader Israël, pour son propre bien, de venir à la table des négociations et de se montrer à la hauteur du geste historique de réconciliation fait par l'OLP.

L'Indonésie espère ardemment elle aussi que cette occasion sans précédent ne sera pas perdue. Sinon, la seule alternative serait une recrudescence des querelles et des troubles, de la violence et de la guerre, avec encore plus de souffrances pour toutes les parties au conflit. Il nous faut donc aller de l'avant et redoubler d'efforts pour mettre fin au cauchemar de l'occupation que vivent quotidiennement les Palestiniens depuis beaucoup trop d'années. Rien ne devrait entraver la réalisation de leur rêve d'indépendance souveraine en Palestine et de paix et de sécurité pour tous les Etats de la région. L'Indonésie, quant à elle, s'engage à n'épargner aucun effort dans la réalisation de ces nobles objectifs.

M. DIAKITE (Mali) : Le Moyen-Orient, berceau millénaire de civilisations et de cultures au nombre des plus brillantes et des plus fécondes que l'humanité ait connues, est malheureusement synonyme depuis 1948 de tensions, de guerre, de destructions, de violations permanentes du droit international, du droit des hommes et des peuples. Cette tragique situation est la conséquence directe du refus d'Israël de se conformer aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, qui est pourtant à l'origine de sa création. En refusant de respecter le droit des peuples et des Etats de la région, en refusant tout dialogue susceptible de déboucher sur une paix juste et durable, en utilisant la puissance militaire de façon aveugle contre les peuples et les Etats, Israël a créé au Moyen-Orient une situation qui menace en permanence la paix et la sécurité internationales.

M. Diakite (Mali)

La question de Palestine, comme ma délégation l'a toujours déclaré, se trouve au coeur du problème du Moyen-Orient. Ce problème a toujours été au centre des préoccupations de notre organisation depuis sa création. C'est en effet à l'ONU qu'est née la question de Palestine. C'est à l'ONU qu'elle peut et doit être réglée avec le concours de tous les Etats Membres. Depuis 1948, la question de Palestine fait l'objet de débats et de résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Depuis plus de 40 ans, le peuple palestinien, spolié de ses droits, atteint dans sa dignité, se bat pour la récupération de sa patrie usurpée.

La Charte des Nations Unies s'impose à tous les Etats Membres. L'égalité, la justice, le règlement pacifique des différends, la coopération, le maintien de la paix et de la sécurité sont les règles fondamentales acceptées par tous les Membres de notre organisation. Etat Membre de notre organisation, Israël se comporte en Palestine en puissance occupante, refusant les obligations que lui impose la Charte, les conventions internationales et les résolutions pertinentes de notre organisation.

La détérioration croissante de la situation en Palestine occupée et le drame vécu quotidiennement par la population palestinienne dans les camps de réfugiés de Gaza et de Cisjordanie préoccupent la communauté internationale. La politique d'occupation, l'annexion des territoires, l'imposition par Israël de ses lois, sa juridiction et son administration, les violences de toutes natures pratiquées sur les personnes âgées, les femmes et les enfants palestiniens, l'exploitation, le pillage des ressources des territoires occupés, l'installation de colonies de peuplement juif dans les territoires occupés, tous les sévices physiques et moraux délibérément infligés aux habitants des territoires occupés; les arrestations, jugements et déportations arbitraires, le siège des villes, les démolitions de maisons des habitants arabes qui rejettent les lois de l'occupant illustrent quotidiennement le comportement de la puissance occupante, qui viole délibérément la Convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Face à cette situation, le peuple palestinien, uni comme un seul homme, s'est organisé contre l'oppression, la spoliation, l'injustice et l'occupation. Le peuple héroïque palestinien est en état de soulèvement, de légitime défense, contre l'occupation israélienne. La lutte que mène le peuple palestinien s'inscrit dans le combat de tous les peuples opprimés. Les millions de Palestiniens vivant ou non en Palestine sont des combattants de la liberté et de la dignité. Ce sont des patriotes et non des terroristes.

M. Diakite (Mali)

Depuis bientôt 24 mois, le complexe de supériorité, d'invincibilité des forces de répression israéliennes est de nouveau battu en brèche par les héros de l'Intifada,

"cette révolte populaire ... qui mobilise dans les rues les populations palestiniennes, dont un grand nombre d'enfants et de femmes affrontant, les mains nues, les forces d'occupation israéliennes qui torturent [et] massacrent..." (A/44/PV.24, p. 57)

comme l'a dit M. N'Golo Traore, Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale le 9 octobre dernier à cette même tribune. L'Intifada se présente ainsi comme un soulèvement populaire, légitime et invincible, aidant notre organisation à mieux comprendre le drame du peuple palestinien et à rechercher les voies les plus appropriées pour résoudre de façon définitive le cauchemar que connaît le peuple de Palestine.

Nous sommes convaincus que la victoire du peuple palestinien est inéluctable, parce qu'il est suffisamment connu qu'aucune puissance, aucun tyran ne peut venir à bout de la lutte d'un peuple décidé à vivre, à s'épanouir dans l'honneur et la dignité. Par son combat héroïque, soutenu par la communauté internationale, le peuple palestinien s'est imposé; sa participation et son rôle indispensables dans l'instauration d'une paix fondée sur un règlement global, juste et durable de la question du Moyen-Orient sont reconnus par tous. L'Organisation de libération de la Palestine et l'Etat palestinien nouveau, que mon pays a reconnu dès sa création, sont les seuls interlocuteurs directs et obligés pour tout ce qui concerne la satisfaction et la garantie des droits inaliénables du peuple palestinien. Ces droits ont été reconnus par les Nations Unies, et il appartient à notre organisation d'en garantir l'exercice plein et entier. C'est le lieu de rendre hommage aux forces de maintien de la paix des Nations Unies et à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont les actions dans la région se sont avérées nécessaires et conformes à l'esprit de la Charte.

La République du Mali n'a jamais ménagé ses efforts ni sa contribution pour la reconnaissance et la jouissance du droit à l'autodétermination et au retour du peuple palestinien dans sa patrie. Le Mali continuera comme par le passé d'œuvrer pour le dialogue, l'entente et la coopération entre les peuples et les Etats du monde entier, dans le respect strict de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale. Comme par le passé, le Gouvernement malien continuera d'apporter son soutien sans réserve à l'Organisation de libération de la Palestine.

M. Diakite (Mali)

Mon pays s'est réjoui lorsque par la voix du Président Yasser Arafat, le 15 novembre 1988, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a accepté les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et s'est déclarée prête à dialoguer directement avec Israël et à participer à une conférence internationale de paix au Moyen-orient. Prenant acte de cette déclaration historique à sa quarante-troisième session ordinaire à Genève, le 15 décembre 1988, l'Assemblée générale, dans sa résolution 43/176, a jugé avec pertinence que cette conférence serait inutile et vaine sans la participation de toutes les parties au conflit, y compris l'O.L.P., sur un pied d'égalité, et des cinq membres du Conseil de sécurité, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et aux droits nationaux légitimes du peuple palestinien, en particulier le droit à l'autodétermination. Cédant aux requêtes avisées de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale, l'Organisation de libération de la Palestine a su avec courage et intelligence faire des concessions, des concessions historiques. Ces concessions auraient dû infléchir les positions israéliennes.

Hélas! Malgré cette ouverture Israël refuse toujours d'entamer un dialogue constructif avec les légitimes représentants du peuple palestinien, dialogue qui aboutirait à lui assurer la paix et la sécurité. Il est temps qu'Israël accepte la réalité et cesse de faire obstacle à tout processus menant à la paix.

Il est indispensable d'engager une action encore plus vigoureuse pour mettre fin à 40 ans de violations, de destructions, d'intransigeance, de vies de réfugiés et d'exilés. Ni les deux premières sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la Palestine, ni les résolutions successives 181 (II) du 29 novembre 1947 et 194 (III) du 11 décembre 1948, ni toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ou d'autres instances politiques ou juridiques n'ont pu régler ce problème. Le Mali estime que suffisamment de garanties ont été données à Israël, notamment en lui assurant le droit de vivre dans des frontières sûres et reconnues. L'Organisation des Nations Unies, essentiellement le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, doivent prendre toutes leurs responsabilités. La situation en Palestine et au Moyen-Orient est une situation d'urgence méritant l'application des mesures appropriées préconisées par le Chapitre VII de la Charte. Le Mali continuera toujours de soutenir les résolutions et recommandations ainsi que les décisions pertinentes de notre organisation, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), du Mouvement des pays

M. Diakite (Mali)

non alignés, de l'Organisation de la Conférence islamique et de toute autre organisation oeuvrant pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Nous saluons les efforts et les actions menés avec courage, objectivité et dévouement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar.

Le Mali appelle tous les Etats épris de paix et de justice à oeuvrer davantage afin d'étendre à la Palestine et aux Palestiniens les effets du climat général de détente, de confiance et de coopération qui s'instaure progressivement dans les relations internationales, notamment entre l'Est et l'Ouest et singulièrement entre les deux superpuissances, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique.

Le Mali soutient et encourage les initiatives de paix palestiniennes et réaffirme que rien ne remplace le dialogue direct. Il convient d'encourager également les actions menées par le Gouvernement de l'Union soviétique et les Etats de la Communauté européenne, en vue de mettre fin à ce que le professeur Arnold Toynbee qualifiait en 1968 de "tragédie palestinienne locale qui concerne le monde entier parce que c'est une injustice qui menace la paix du monde".

Pour éviter une nouvelle détérioration de la situation dans la région et pour soulager les souffrances du peuple palestinien, il nous paraît impératif d'accélérer la convocation de la Conférence internationale de paix au Moyen-Orient. Une telle conférence doit nécessairement prendre en considération les éléments définis par la résolution 43/176 du 15 décembre 1988 de l'Assemblée générale, à savoir : le retrait d'Israël de tous les territoires occupés de l'Etat de Palestine, y compris Jérusalem, ainsi que de tous les autres territoires arabes occupés; la garantie d'arrangements pour la sécurité de tous les Etats de la région, y compris l'Etat de Palestine, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'échelle internationale; le règlement du problème des réfugiés palestiniens; le démantèlement des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés depuis 1967; et la garantie du libre accès aux Lieux saints et aux sites et bâtiments religieux.

Fort de son histoire et de ses traditions faites de sagesse, de tolérance et de solidarité, le peuple malien, uni à tous les Etats d'Afrique et du monde, apportera toujours sa contribution à la réalisation d'un monde de paix et de justice. La paix, la justice et la solidarité que nous recherchons doivent profiter à toute l'humanité.

M. SCHQRI (Suède) (interprétation de l'anglais) : Avant de commencer mon intervention, je tiens à souligner que la poursuite du délicat processus de paix au Moyen-Orient exige de la modération de la part de toutes les parties. Il est extrêmement regrettable que les parties principales semblent se retrancher dans des positions qui pourraient avoir de graves incidences sur le processus de paix, voire même sur le fonctionnement des Nations Unies. Je suis néanmoins convaincu qu'avec suffisamment d'imagination et de compréhension, il sera possible de surmonter les difficultés actuelles.

La partie de la session de l'Assemblée générale qui a eu lieu à Genève l'année dernière a été caractérisée par des progrès remarquables. Le Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), Yasser Arafat, a expliqué que l'OLP était disposée à négocier avec Israël un règlement de paix global du conflit israélo-arabe sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) des Nations Unies dans le cadre d'une conférence internationale de paix. L'OLP a reconnu le droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. M. Arafat a également renoncé au terrorisme sous toutes ses formes. A la suite de ces déclarations, un dialogue s'est engagé entre les Etats-Unis et l'OLP. Cela a créé une situation nouvelle au Moyen-Orient.

L'appui international accordé au peuple palestinien ainsi qu'à la politique de paix et de négociation de l'OLP s'est accru de façon spectaculaire. Dans le monde entier, on regarde avec davantage de lucidité et de compréhension les souffrances des Palestiniens.

Le fait que l'OLP et les Palestiniens ont choisi la voie de la paix et de la réconciliation leur a valu la sympathie de la communauté internationale. Le monde arabe a maintenant confirmé qu'il appuyait cette politique. L'OLP s'en tient rigoureusement à cette voie, bien que les souffrances du peuple palestinien continuent.

En Israël même, la voix de la raison se fait de plus en plus entendre. Un nombre croissant d'Israéliens et de partisans d'Israël dans le monde entier prennent conscience du fait que la situation actuelle est intenable et qu'il est temps de reconnaître le droit du peuple palestinien à l'existence, son droit à l'autodétermination et son droit à sa propre terre.

M. Schori (Suède)

Le Gouvernement d'Israël a pour la première fois au cours de cette décennie présenté sa propre initiative de paix. Cette initiative est encore bien loin des principes fondamentaux universellement reconnus que doit comporter toute solution, dont le principe du territoire pour la paix, figurant dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et le principe de l'autodétermination palestinienne, mais elle montre néanmoins que le Gouvernement israélien convient de plus en plus que le statu quo est inacceptable.

Il y a un an, on mettait l'accent sur l'instauration d'un dialogue entre les Etats-Unis et les Palestiniens. Aujourd'hui, les efforts sont davantage orientés vers les conditions nécessaires à un dialogue entre Israël et les Palestiniens. Pour la première fois, Israël fait face à la nécessité de s'adresser directement au peuple palestinien. Les Etats-Unis participent activement, de concert avec l'Egypte, à des efforts en vue d'un tel dialogue. Nous appuyons ces efforts. Jamais auparavant la possibilité d'un dialogue entre Israël et le peuple palestinien n'a semblé si proche. Ce serait une erreur tragique que de ne pas mettre à profit l'esprit de réconciliation qui règne à présent parmi les peuples et les nations du monde entier. C'est une occasion historique qu'il ne faut pas manquer.

Un dialogue entre Israël et l'OLP est un pas important, mais ce n'est pas une fin en soi. En traitant des élections dans les territoires arabes occupés et des négociations sur le processus de paix, il pourrait permettre de progresser sur la route de la paix.

Il est manifeste, et c'est là un droit fondamental, que les Palestiniens eux-mêmes doivent choisir leur représentants. Le fait pour quiconque de s'arroger ce droit est non seulement inacceptable du point de vue démocratique mais imprudent du point de vue politique.

Nous demandons aux parties de saisir cette occasion. Les dirigeants palestiniens ont accepté les négociations comme seul moyen viable de parvenir à la paix. L'OLP est disposée à s'entretenir avec Israël. Israël devra inévitablement, tôt ou tard, s'entretenir avec l'OLP. Peut-on sérieusement croire qu'une organisation palestinienne, dont le statut représentatif a été confirmé par la quasi-totalité des Membres des Nations Unies, puisse se voir refuser de façon permanente la possibilité d'exercer une influence sur le processus de négociation?

M. Schori (Suède)

"Nous devons nous entretenir avec l'ennemi. Nos balles et leurs pierres ne pourront pas résoudre le problème."

Ces mots ont été prononcés par Abie Nathan, le militant pacifiste israélien bien connu, actuellement emprisonné pour s'être entretenu avec l'OLP.

L'Intifada a montré que le peuple palestinien ne se soumettra pas à l'occupation israélienne. Il n'y a pas de retour possible à la situation qui existait avant que n'éclate l'Intifada.

La Suède a pris position en faveur de l'existence et de la reconnaissance universelle d'Israël. De plus, la Suède appuie depuis 40 ans le droit d'Israël de vivre en paix. Cet appui restera inchangé mais cela n'implique pas pour autant un appui automatique aux politiques d'Israël. A plusieurs occasions, nous avons critiqué les pratiques d'Israël dans les territoires palestiniens occupés, et nous sommes extrêmement troublés de constater que les politiques brutales de la puissance occupante restent inchangées. Les méthodes brutales utilisées pour réprimer la population palestinienne sont incompatibles avec le statut d'Israël en tant que démocratie. Pour les Palestiniens qui sont arbitrairement détenus et harcelés, pour ceux dont les foyers sont démolis alors que se poursuit la politique illégale de peuplement d'Israël, pour ceux dont les oliveraies sont détruites et pour ceux dont les enfants sont à la merci d'une fusillade : pour tous ceux-là, la politique de la main de fer menée par Israël a bien peu à voir avec la démocratie.

Ce n'est pas seulement le peuple palestinien qui est harcelé par la puissance occupante; les institutions des Nations Unies sont également attaquées. Lorsqu'une école de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) sur la Rive occidentale a été la cible des troupes israéliennes, des parlementaires suédois ici présents ont été témoins.

Le peuple palestinien a besoin d'être protégé. La quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en territoires occupés est applicable à tous les territoires détenus par Israël depuis 1967. L'allégation d'Israël, selon laquelle tel n'est pas le cas parce que ces territoires sont - prétendument - administrés et non pas occupés, doit être catégoriquement rejetée.

La violation constante par Israël des droits de l'homme du peuple palestinien doit de nouveau être condamnée. Dans l'intérêt de la paix et de la démocratie, dans l'intérêt des peuples israélien et palestinien, nous demandons au Gouvernement israélien d'abandonner ces politiques dès à présent.

M. Schori (Suède)

Il y a un an, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a lancé un appel au Gouvernement israélien pour qu'il déclare officiellement, ici devant l'Assemblée, qu'Israël n'avait nullement l'intention d'acquérir des territoires ni de rester dans ceux dont il s'est emparé par la force en 1967.

Mme FLOREZ PRIDA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Depuis maintenant des décennies, les Nations Unies s'attachent à trouver dans la recherche d'une solution pacifique et juste au problème du Moyen-Orient et au problème qui en est au coeur : la question de Palestine. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pu parvenir à cet objectif en raison essentiellement de l'obstructionnisme de certains qui tentent d'arrêter la marche irrésistible de l'histoire.

Il pourrait sembler que l'injustice commise contre le peuple palestinien ne puisse être réparée et que ce peuple qui a déjà beaucoup souffert soit condamné à vivre à l'extérieur de sa propre patrie ou à faire l'objet de discrimination et d'oppression sur la terre qui l'a vu naître, privé de tous ses droits nationaux, y compris son droit à l'autodétermination.

On a beaucoup parlé des possibilités qui se font jour d'un règlement pacifique des nombreux conflits régionaux par la négociation, mais tout semble indiquer qu'il y a des forces qui s'opposent à un tel accord dans le cas de la crise du Moyen-Orient, en dépit des mesures positives prises par l'Organisation de libération de la Palestine, qui a exprimé sa volonté de négocier pour résoudre politiquement le conflit qui afflige la région. La déclaration faite par le Conseil national palestinien en novembre 1988, dans laquelle il reconnaît les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité comme base de négociation pour la recherche d'une solution au conflit, en est un parfait exemple.

Mme Florez Prida (Cuba)

Israël, en revanche, n'a pas répondu avec la même souplesse, et, tout en essayant de gagner du temps par la voie diplomatique et de dénaturer les propositions légitimes tendant à engager un processus de paix dans la région, il continue d'adopter des mesures inacceptables pour déraciner le peuple palestinien et détruire son identité nationale et sa culture.

L'Intifada héroïque, l'insurrection nationale palestinienne, a éclaté en tant que réponse aux actes de l'occupant israélien et en tant que reflet de l'aspiration croissante à la liberté d'un peuple qui a une culture, des traditions et une identité nationale qui lui sont propres.

Les actes de spoliation perpétrés par Israël contre le peuple palestinien dans les territoires occupés, sa politique de promotion des colonies de peuplement juives en terre palestinienne, la destruction de maisons, la levée d'impôts, les difficultés que rencontrent les Palestiniens à Gaza et sur la rive occidentale du Jourdain pour assurer leur survie économique, les incarcérations, la torture et les assassinats font partie d'un plan préconçu visant à miner la base même de la survie du peuple palestinien.

Le Gouvernement israélien et ceux qui l'appuient doivent comprendre que cette situation ne peut se poursuivre non plus d'ailleurs que la politique du fait accompli qu'Israël impose dans les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem.

Cuba réaffirme son appui à la juste lutte du peuple palestinien contre l'envahisseur sioniste et à l'Etat de Palestine, proclamé par le Conseil national de Palestine. Il exige, en même temps, le retrait immédiat et inconditionnel des forces israéliennes d'occupation de tous les territoires arabes et palestiniens occupés.

Mon pays estime que, dans les conditions actuelles, il faut redoubler d'efforts en vue de convoquer une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies, à laquelle participeraient, sur un pied d'égalité, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, seul et authentique représentant du peuple palestinien. Nous pensons que la volonté exprimée par pratiquement tous les membres de la communauté internationale de voir convoquer cette conférence doit faire réfléchir ceux qui s'y opposent.

Nous estimons que les conditions nous permettent aujourd'hui d'envisager sérieusement de mettre en train un véritable processus de paix dans la région, qui

Mme Florez Prida (Cuba)

aura un effet positif non seulement sur le peuple palestinien, son identité nationale et ses conditions de vie mais aussi sur les autres pays du Moyen-Orient. Mais, pour y parvenir, il faut que soient respectés les principes qui, de l'avis du Mouvement des pays non alignés, qui les ont réaffirmés lors de leur neuvième Conférence au sommet tenue à Belgrade, doivent régir la poursuite d'une paix générale au Moyen-Orient. Ces principes sont les suivants :

"a) Le retrait d'Israël de tous les territoires de l'Etat de Palestine, y compris Jérusalem, occupés depuis 1967, ainsi que de tous les autres territoires arabes occupés;

b) La garantie d'arrangements pour la sécurité de tous les Etats de la région, y compris l'Etat de Palestine, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'échelle internationale;

c) Le règlement du problème des réfugiés palestiniens conformément au droit au retour et à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale des Nations Unies du 11 décembre 1948, ainsi qu'aux résolutions afférentes ultérieures;

d) Le démantèlement des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés depuis 1967, et

e) La garantie du libre accès aux Lieux saints et aux sites et bâtiments religieux." (A/44/451, p. 44)

Cuba, en sa qualité de membre du Mouvement des pays non alignés, appuie sans réserve ces principes et rejette tout plan visant à mettre en train dans la région un processus de paix sans la participation libre et totale du peuple palestinien, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, puisqu'un tel plan saperait d'emblée tous les efforts de négociation qui sont faits pour trouver une solution politique au conflit.

A notre avis, le moment est venu de suivre la voie convenue. Mon pays est prêt à oeuvrer avec les autres membres de la communauté internationale pour restaurer la paix au Moyen-Orient grâce à des accords justes et durables.

La séance est levée à 12 h 55.

